Je déclare avoir pris connaissance de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives et faisant obligation aux associations sportives d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ; les diverses propositions jointes au présent bulletin d'adhésion.

Reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de l'ASPTT (peuvent être consultés au siège social de l'Association ou auprès du Président de section) et avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

A ……. Le ……. Signature ……

Informatique « loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications, pour les données vous concernant auprès du secrétariat général. »

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du moniteur ou de l'accompagnateur sur le lieu de rendez-vous ou le lieu de l'activité sportive et le remettre à celui-ci. La responsabilité de l'ASPTT s'arrête dès la fin de la séance ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous. Pour les enfants venant seuls, une lettre de décharge sera exigée.

Je soussigné(e), …… détenant l'autorité parentale, autorise mon enfant désigné au recto, à adhérer à l'ASPTT BLOIS-section …… et les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence, à effectuer les trajets liés à l'activité dans tout véhicule conduit par une personne opérant à titre de bénévole ainsi que utiliser son image dans le cadre de la loi.

A ……. Le ……. Signature ……

✂ À conserver par le secrétaire de section

NOM : …….. Prénom : …….

Date de naissance : ……

Adresse : …… Tél. : …….
……...

Code Postal : …… Ville : ……..
Mail : ……

A conserver par l'adhérent .

NOM : …….

Prénom : …….. Section ……..

PROJET ASSOCIATIF

Présentation

Les statuts d'une association sont sa base et définissent sa raison d'être et son mode d'emploi. Cependant, pour une compréhension affinée de cette volonté d'association et une concrétisation de son action, il est nécessaire de clarifier les objectifs, les rôles respectifs et le cadre des missions de chacun. Pour cela, la rédaction d'un projet associatif, outil de communication exprimant une dynamique commune, est indispensable.

L'ASPTT Blois dispose d'un véritable projet associatif, un document fédérateur auquel tous les membres de l'association peuvent se référer et qui apporte des réponses aux questions que tout adhérent est en mesure de se poser : Quelles sont les valeurs portées ? Qui fait quoi ? Avec quels moyens ? Quels objectifs ?

Constats

L'ASPTT Blois est un club omnisports, à vocation sportive et culturelle, composé de 15 sections :

BADMINTON/SQUASH - BOWLING - COURSE A PIED - CYCLOTOURISME - FOOTBALL - GYMNASTIQUE DOUCE - KARTING - PETANQUE - PHILATELIE - RANDONNEE - SARBACANE - TAI JI et QI GONG - TENNIS - ULTIMATE - VOLLEYBALL

Les sections sont autonomes dans leur fonctionnement. Leur trésorerie est rattachée à la trésorerie générale et contrôlée par le trésorier général et son adjoint. Le secrétariat général est également à disposition des secrétaires de section pour apporter un soutien dans leurs actions.

Les locaux appartiennent à l'ASPTT, ils sont mis à disposition des sections. Les installations peuvent être prêtées, après convention, à d'autres associations de l'agglomération blésoise et à l'école des Grouets.

L'ASPTT Blois dispose d'un réservoir important de bénévoles, issu des adhérents de l'association. Ces bénévoles encadrent les différentes actions et manifestations mises en place par les sections, ou par le bureau, comme le rassemblement pluriculturel, les rencontres multi sportives, les journées d'entretien du patrimoine, les tournois ou le trail, parmi d'autres.

L'ASPTT Blois collabore aux actions menées par la ville de Blois et son implantation permet aux habitants des environs et principalement du quartier des Grouets de bénéficier d'installations sportives proches.